

Montpellier



Sous l'égide de la Fédération Française de Sexologie et de Santé Sexuelle et des Associations fondatrices : FAUS et la SFSC



28 AU 31 MARS 2019

#sexe,
les codes
changent



www.assises-sexologie.com

6 DPC SFSC



Dr Éric Tanneau



Dr Gilles Formet

Harcèlement sexuel au travail : définition & conduite à tenir

N° Référence : 13921900009

Experts : Dr Éric Tanneau & Dr Gilles Formet

Lieu de l'action présentielle : Palais des congrès, le Corum de 9h00 à 13h00 Montpellier, le 28/03/2019 ; Salle Sully 3 Bis (Niveau 1) (Horaires strictes)

JEUDI 28 MARS de 9h00 à 13h00 – SALLE SULLY 3 BIS

RÉSUMÉ :

La finalité du programme est triple : dévoiler la notion de harcèlement sexuel au travail auprès des médecins qui la connaissent peu (définition, aspects juridiques, épidémiologie) ; les informer sur les outils mis à la disposition des victimes ; leur donner les moyens d'affiner la prise en charge des patientes.

En France, les plaintes pour agression sexuelle progressaient de 31,5% au quatrième trimestre 2017.

L'actualité récurrente donnée à ce sujet par les médias nous semble justifier la réalisation de ce DPC, le médecin, quelque soit sa spécialité, étant en première ligne de l'aide à fournir aux victimes de ce fléau qu'il connaît mal.

Nous aborderons ainsi les objectifs suivants :

1. La définition et les évolutions juridiques de la notion de harcèlement sexuel jusqu'aux dispositions actuellement en vigueur
2. Les informations chiffrées sur l'ampleur du phénomène de harcèlement sexuel au travail
3. Le repérage des conséquences des situations de harcèlement sexuel au travail
4. Le cheminement de la victime pour obtenir réparation
5. La conduite à tenir par le médecin (prise en charge de la victime, conseils, certificat médical, etc.)

LES EXPERTS :

Dr Éric Tanneau, Psychiatre sexologue

Dr Gilles Formet, Psychiatre sexologue

PUBLICS CONCERNÉS :

♥ Médecins

LIEU DE L'ACTION PRÉSENTIELLE :

Palais des congrès, le Corum de 9h00 à 13h00 Montpellier, le 28/03/2019 ; Salle Sully 3 Bis (Niveau 1)



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr



Montpellier



Sous l'égide de la Fédération Française de Sexologie et de Santé Sexuelle et des Associations fondatrices : FAUS et la SFSC



28 AU 31 MARS 2019

#sexe,
les codes
changent



www.assises-sexologie.com

6 DPC SFSC

MODALITÉS :

Action DPC en 2 étapes de Formation Continue : 1 étape présentielle (4 heures, le 28 mars de 9h00 à 13h00) avec mises en situations et 1 étape non présentielle (3 heures), en formation à distance par lectures et résumés.

DPC indemnisé selon les forfaits professionnels à consulter sur www.mondpc.fr et selon le quota de forfait annuel restant. Pour les autres salariés (y compris hospitaliers) nécessitant une convention avec leur responsable de FC, se rapprocher du secrétariat de la SFSC : s.sfcsexo@gmail.com

Les participants aux DPC qui ne sont pas membres de la SFSC devront s'acquitter d'une cotisation de 23€ pour devenir membre (obligation fiscale).

N'OUBLIEZ PAS:

Pour vous inscrire à cette action, aller sur:

<https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>

Entrer soit le N° organisme de la SFSC à 4 chiffres : 1392

Soit le N° de référence de l'action : 13921900009

(Ceci ne vous sera possible que si vous êtes inscrit(e) préalablement sur la base de données : www.mondpc.fr)

Aide et renseignements : Gilles Formet : s.sfcsexo@gmail.com

N° 1392

odpc

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

